

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds Catégorie de société RBC (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de Catégorie de société RBC inc. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes générales accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport figure à la page suivante.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 10 juin 2021



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

Aux porteurs d'actions de

Catégorie de revenu à court terme RBC	Catégorie de valeur d'actions canadiennes	Catégorie d'actions américaines de base
Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC	Phillips, Hager & North	de sociétés à petite capitalisation RBC
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)	Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC	Catégorie d'actions internationales RBC
Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada)	Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC	Catégorie d'actions outre-mer
Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North	Catégorie de valeur nord-américaine RBC	Phillips, Hager & North
Catégorie d'équilibrée de croissance et de revenu RBC	Catégorie de dividendes américains RBC	Catégorie d'actions européennes RBC
Catégorie de dividendes canadiens RBC	Catégorie d'actions américaines RBC	Catégorie d'actions de marchés émergents RBC
Catégorie d'actions canadiennes RBC	Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC	Catégorie d'actions mondiales RBC
Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC	Catégorie de valeur d'actions américaines RBC	Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC
	Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	Catégorie de ressources mondiales RBC (individuellement, le « Fonds »)
	Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC	

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints de chaque Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds aux 31 mars 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 mars 2021 et 2020;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables (valeur liquidative) pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 10 juin 2021



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)
CATÉGORIE D'ACTIONS EUROPÉENNES RBC

Le 31 mars 2021

Nombre de titres	Titres	Coût	Juste valeur	% de l'actif net
FONDS SOUS-JACENTS				
151 339	Fonds d'actions européennes RBC, série O*	3 538 \$	4 020 \$	
		<u>3 538 \$</u>	<u>4 020</u>	<u>100,0</u>
TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS				
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES				
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES				
		<u>2</u>	<u>4 022 \$</u>	<u>100,0</u>

* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 7 des notes générales).



États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

(se reporter à la note 2 des notes générales)	31 mars 2021	31 mars 2020
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	4 020 \$	3 275 \$
Trésorerie	6	3
TOTAL DE L'ACTIF	4 026	3 278
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	4	4
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUTABLE AUX PORTEURS	4	4
ACTIF NET ATTRIBUTABLE AUX PORTEURS D'OPTIONS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)		
Placements, au coût	3 538 \$	3 762 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	1 089 \$	528 \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	601 \$
SÉRIE D	1 851 \$	1 089 \$
SÉRIE F	1 079 \$	1 054 \$
SÉRIE I	1 \$	1 \$
SÉRIE O	2 \$	1 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR ACTION		
SÉRIE A	12,25 \$	9,38 \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	9,40 \$
SÉRIE D	12,94 \$	9,82 \$
SÉRIE F	13,16 \$	9,97 \$
SÉRIE I	13,36 \$	10,09 \$
SÉRIE O	13,97 \$	10,48 \$

États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	2021	2020
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes générales)		
Revenu tiré des fiducies de placement	99 \$	106 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	36	(76)
Variation du gain (perte) latent sur les placements	969	(137)
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	1 104	(107)
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	1 104	(107)
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	45	49
Frais d'administration	3	8
Frais liés au Comité d'examen indépendant	2	2
TPS/TVH	4	5
Impôt sur le résultat	5	–
Charges remboursées par le gestionnaire	–	(2)
TOTAL DES CHARGES	59	62
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	1 045 \$	(169) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	196 \$	(28) \$
SÉRIE CONSEILLERS	101 \$	(37) \$
SÉRIE D	429 \$	(89) \$
SÉRIE F	318 \$	(15) \$
SÉRIE I	– \$	– \$
SÉRIE O	1 \$	– \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR ACTION		
SÉRIE A	2,48 \$	(0,41) \$
SÉRIE CONSEILLERS	1,83 \$	(0,53) \$
SÉRIE D	3,03 \$	(0,98) \$
SÉRIE F	3,32 \$	(0,09) \$
SÉRIE I	3,27 \$	(0,61) \$
SÉRIE O	3,49 \$	(0,56) \$



Tableaux des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 mars

(se reporter à la note 2 des notes générales)

2021

2020

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS

AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative **1 045 \$** (169) \$

AJUSTEMENTS AUX FINS DU

RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES)

DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Intérêts à distribuer — —

Distributions autres qu'en trésorerie provenant

des fonds sous-jacents **(99)** (106)

Perte (gain) nette réalisée

sur les placements **(36)** 76

Variation de la perte (gain) latente

sur les placements **(969)** 137

(Augmentation) diminution des débiteurs

— —

Augmentation (diminution) des crébiteurs

— (3)

(Augmentation) diminution des comptes

sur marge — —

Coût des placements acquis **(415)** (840)

Produit de la vente et à l'échéance

de placements **774** 3 358

ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES

LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

300

2 453

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS

AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Produit de l'émission d'actions rachetables **580** 1 040

Trésorerie versée au rachat d'actions rachetables **(877)** (3 381)

Distributions versées aux porteurs

d'actions rachetables — (107)

ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES

LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(297) \$

(2 448) \$

Augmentation (diminution) nette

de la trésorerie pour la période **3** 5

Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture **3** (2)

TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE)

À LA CLÔTURE **6 \$** **3 \$**

Intérêts reçus (payés)* — \$ — \$

Revenu tiré des (versé aux) fiducies

de placement*† — \$ — \$

Dividendes reçus (payés)*† — \$ — \$

* Classés dans les activités d'exploitation.

† Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (*en milliers de dollars*)

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	Série A 2021	2020	Série Conseillers 2021	2020	Série D 2021	2020	Série F 2021	2020
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	528 \$	894 \$	601 \$	739 \$	1 089 \$	727 \$	1 054 \$	3 497 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	196	(28)	101	(37)	429	(89)	318	(15)
Frais de rachat anticipé	—	—	—	—	—	—	—	—
Produit de l'émission d'actions rachetables	628	85	1	54	444	656	105	295
Réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	—	67	—	51	—	76	—	230
Rachat d'actions rachetables	(263)	(414)	(703)	(133)	(111)	(204)	(398)	(2 648)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES ACTIONS RACHETABLES	365	(262)	(702)	(28)	333	528	(293)	(2 123)
Distributions tirées du revenu net	—	—	—	—	—	—	—	—
Distributions tirées des gains nets	—	(76)	—	(73)	—	(77)	—	(305)
Remboursements de capital	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES	—	(76)	—	(73)	—	(77)	—	(305)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	561	(366)	(601)	(138)	762	362	25	(2 443)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	1 089 \$	528 \$	— \$	601 \$	1 851 \$	1 089 \$	1 079 \$	1 054 \$

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	Série I 2021	2020	Série O 2021	2020	Total 2021	2020
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	1 \$	1 \$	1 \$	1 \$	3 274 \$	5 859 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	—	—	1	—	1 045	(169)
Frais de rachat anticipé	—	—	—	—	—	—
Produit de l'émission d'actions rachetables	—	—	—	—	1 178	1 090
Réinvestissement des distributions aux porteurs d'actions rachetables	—	—	—	—	—	424
Rachat d'actions rachetables	—	—	—	—	(1 475)	(3 399)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES ACTIONS RACHETABLES	—	—	—	—	(297)	(1 885)
Distributions tirées du revenu net	—	—	—	—	—	—
Distributions tirées des gains nets	—	—	—	—	—	(531)
Remboursements de capital	—	—	—	—	—	—
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES	—	—	—	—	—	(531)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	—	—	1	—	748	(2 585)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	1 \$	1 \$	2 \$	1 \$	4 022 \$	3 274 \$



Le 31 mars 2021

Depuis le 26 juin 2020, les actions de série Conseillers sont plafonnées. Elles sont devenues des actions de série A le 4 août 2020.

Les actions de série I ont fait l'objet d'un plafonnement et ne peuvent plus être souscrites par de nouveaux investisseurs depuis le 30 juin 2016. Les investisseurs qui détiennent actuellement des actions de série I du fonds peuvent continuer à souscrire des actions additionnelles de cette série. Par ailleurs, RBC GMA pourrait continuer à permettre à certains investisseurs, y compris aux fonds liés, de souscrire des actions de cette série.

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes générales)

L'objectif de placement du fonds consiste à réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions européennes, de façon à permettre aux investisseurs de tirer parti des possibilités de croissance de l'économie européenne ainsi que des avantages d'une diversification à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes générales)

Le fonds investit dans le Fonds d'actions européennes RBC. L'exposition du fonds au risque lié aux instruments financiers dépend de la composition de l'actif du fonds sous-jacent. Les tableaux suivants présentent les risques auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle du fonds sous-jacent aux risques.

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 mars 2021	31 mars 2020
Royaume-Uni	38,9	39,2
France	12,5	8,0
Pays-Bas	12,3	7,7
Suisse	8,7	10,6
Danemark	6,0	7,6
Allemagne	5,3	9,7
Irlande	5,3	3,7
Suède	4,6	3,2
Finlande	4,0	2,1
Espagne	2,1	4,4
Autres pays	0,3	1,9
Trésorerie/Autres	–	1,9
Total	100,0	100,0

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) au risque de change lié aux placements dans le fonds sous-jacent, en date du :

Devise	31 mars 2021	31 mars 2020
Euro	52,1	49,0
Livre sterling	22,7	24,2
Franc suisse	14,5	17,2
Couronne suédoise	5,8	4,4
Couronne danoise	3,7	3,7
Couronne norvégienne	0,9	1,0
Autres devises	0,2	0,4
Total	99,9	99,9

En date du 31 mars 2021, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu respectivement diminuer ou augmenter d'environ 5,0 % (5,0 % au 31 mars 2020), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

En raison de la volatilité actuelle des marchés liée à la COVID-19, le gestionnaire a utilisé une variation de 10 % pour calculer la sensibilité à l'autre risque de prix.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du fonds, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du fonds et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Indice MSCI Europe Total Return		
Net Index (CAD)	+ ou - 9,3	+ ou - 9,0

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.



Le 31 mars 2021

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes générales)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 mars 2021 et 2020.

31 mars 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	4 020	–	–	4 020
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	4 020	–	–	4 020
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0

31 mars 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	3 275	–	–	3 275
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	3 275	–	–	3 275
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 mars 2021 et 2020, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 7 des notes générales)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels suivants, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,13 %
Série Conseillers	1,75 %	0,13 %
Série D	1,00 %	0,13 %
Série F	0,75 %	0,13 %
Série I	0,60 %*	0,13 %
Série O	S.O.*	0,02 %

* Les porteurs d'actions de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Nombre d'actions détenues		
Série A	220	110
Série Conseillers	–	110
Série D	110	110
Série F	110	110
Série I	110	110
Série O	110	110
Valeur des actions	9	7

Entités structurées non consolidées (%) (se reporter à la note 3 des notes générales)

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds parrainés (« Participation »). Tous les fonds parrainés sont établis au Canada et y exercent leurs activités.

	31 mars 2021	31 mars 2020
	VL	Participation
Fonds d'actions européennes RBC	100,0	0,1
	100,0	–

Impôts (en milliers de dollars)

(se reporter à la note 6 des notes générales)

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 mars 2021.

Actions rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre d'actions pouvant être émises. Les actions sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par action.

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	2021	2020
Série A		
Nombre d'actions à l'ouverture	56	81
Nombre d'actions émises	56	8
Nombre d'actions réinvesties	–	6
Nombre d'actions rachetées	(23)	(39)
Nombre d'actions à la clôture	89	56
Série Conseillers		
Nombre d'actions à l'ouverture	64	66
Nombre d'actions émises	–	5
Nombre d'actions réinvesties	–	5
Nombre d'actions rachetées	(64)	(12)
Nombre d'actions à la clôture	–	64



Le 31 mars 2021

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes générales)	2021	2020
Série D		
Nombre d'actions à l'ouverture	111	63
Nombre d'actions émises	41	60
Nombre d'actions réinvesties	—	7
Nombre d'actions rachetées	(9)	(19)
Nombre d'actions à la clôture	143	111
Série F		
Nombre d'actions à l'ouverture	106	300
Nombre d'actions émises	9	25
Nombre d'actions réinvesties	—	21
Nombre d'actions rachetées	(33)	(240)
Nombre d'actions à la clôture	82	106
Série I		
Nombre d'actions à l'ouverture	—	—
Nombre d'actions émises	—	—
Nombre d'actions réinvesties	—	—
Nombre d'actions rachetées	—	—
Nombre d'actions à la clôture	—	—
Série O		
Nombre d'actions à l'ouverture	—	—
Nombre d'actions émises	—	—
Nombre d'actions réinvesties	—	—
Nombre d'actions rachetées	—	—
Nombre d'actions à la clôture	—	—

1. Les fonds

Les fonds (le ou les « fonds ») sont des catégories d'actions de fonds communs de placement de Catégorie de société RBC inc. (la « Société »). La Société est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada au moyen de statuts constitutifs datés du 8 juillet 2011. RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de la Société le 10 juin 2021.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité d'actions de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O.

Les actions de série A et de série T5 ne comportent aucun frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs. Les porteurs d'actions de série T5 reçoivent des distributions mensuelles régulières.

Les actions de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont respectivement devenues des actions de série A et de série T5 le 4 août 2020.

Les actions de série H ne comportent aucun frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des actions de série A et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les actions de série D ne comportent aucun frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des actions de série A. Les actions de série D ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc. ou de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée.

Les actions de série F et de série FT5 ne comportent aucun frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des actions de série A. Les actions de série F ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA. Les porteurs d'actions de série FT5 reçoivent des distributions mensuelles régulières.

Les actions de série I ne comportent aucun frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des actions de série F et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le

placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les actions de série O ne comportent aucun frais de gestion. Les porteurs d'actions de série O versent directement à RBC GMA des frais négociés en contrepartie des services de conseils en placement.

2. Exercice

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date des 31 mars 2021 et 2020, le cas échéant, et pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars 2021 et 2020, le cas échéant, sauf pour les fonds ou les séries établis au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les principales méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Par conséquent, tous les placements et les contrats dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Classement d'actions rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les actions rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'*IAS 32 Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values de capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état

de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir indirectement dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs au moyen de placements dans des fonds sous-jacents. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. La hiérarchie des données se résume comme suit :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les prix des vendeurs et les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des vendeurs;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Les changements de méthode d'évaluation peuvent donner lieu à des transferts vers ou depuis le niveau désigné pour un placement.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour la Catégorie de revenu à court terme \$ US RBC et la Catégorie d'obligations mondiales convertibles \$ US BlueBay (Canada) (collectivement, les « fonds en USD »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en USD) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série d'actions d'un fonds. La valeur liquidative d'une série d'actions donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à cette série. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements, sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant de fonds sous-jacents et d'autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés au poste « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par action Dans l'état du résultat global, l'augmentation (la diminution) de la valeur liquidative par action représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par série, divisée par le nombre moyen d'actions en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur actuelle des actions lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses actions dans les sept jours suivant l'achat ou la substitution. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Elle n'a exercé aucun jugement comptable important ni établi d'estimation comptable critique pour préparer les présents états financiers.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant

le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les marchés des capitaux ont été très volatils en raison de la progression de la pandémie de Covid-19. Les effets de la pandémie sur les entreprises, les pays et le marché en général ne peuvent pas nécessairement être prévus pour le moment et pourraient nuire à la performance des fonds. Ses conséquences pourraient disparaître à court terme ou perdurer pour une plus longue période.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques sont ceux auxquels le fonds est directement exposé et l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des rachats en trésorerie visant des actions rachetables. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte dans l'éventualité où l'émetteur d'un titre ou une contrepartie ne serait pas en mesure de respecter ses obligations financières. La valeur comptable des placements et des autres éléments d'actif inscrits dans l'état de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut.

Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins AA/Aa. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent, et diminue si les taux d'intérêt montent.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle

augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Impôts

La Société est une société de placement à capital variable au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est assujettie à l'impôt sur le montant de son résultat imposable pour chaque année d'imposition, se clôturant le 31 mars.

Chaque fonds représente une catégorie d'actions de fonds communs de placement de la Société. Toutes les catégories d'actions de fonds communs de placement de la Société sont regroupées dans une seule entité juridique aux fins de l'impôt pour le calcul du revenu (perte) net et des gains (pertes) en capital nets. Les pertes nettes d'une catégorie peuvent être utilisées pour contrebalancer les gains nets d'une autre catégorie de manière à réduire le revenu net ou le gain net de la Société dans son ensemble.

Les dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables sont soumis à un impôt de 38½ % depuis le 1^{er} janvier 2016 (le taux d'imposition était auparavant de 33½ %). Cet impôt est entièrement remboursable au moment du versement de dividendes imposables aux porteurs d'actions, lorsqu'un montant suffisant est versé au titre des dividendes. Cet impôt payé est présenté à titre de montant à recevoir jusqu'à ce qu'il soit recouvré au moyen du versement de dividendes aux porteurs d'actions, à même le revenu de placement net. La Société verse suffisamment de dividendes canadiens pour que cet impôt soit complètement remboursé. Les revenus d'intérêts et les dividendes de sociétés étrangères, déduction faite des charges applicables, sont soumis à l'impôt au plein taux d'imposition des sociétés s'appliquant aux sociétés de placement à capital variable ayant droit à des crédits, sous réserve de certaines limites relatives à l'impôt étranger payé. La totalité de l'impôt sur les gains en

capital imposables réalisés nets est remboursable lorsque les gains sont versés aux porteurs d'actions sous forme de dividendes sur les gains en capital ou au moyen de rachats d'actions à la demande des porteurs d'actions. La Société verse suffisamment de dividendes sur gains en capital, dans la mesure nécessaire, pour que cet impôt sur le montant net des gains en capital réalisés soit complètement remboursé. L'impôt sur le résultat, le cas échéant, est réparti entre les catégories d'actions de la Société de manière juste et raisonnable.

Pour l'année d'imposition close le 31 mars 2021, la Société ne disposait d'aucune perte en capital ni perte autre qu'en capital reportée en avant.

Taux d'imposition effectif

Le taux marginal et le taux réel d'imposition s'appliquant au revenu net de placement de la Société pour la période d'imposition close le 31 mars 2021 se sont établis respectivement à 39,50 % et à 0,12 % (39,50 % et 0,00 % au 31 mars 2020).

Une ventilation de ces taux est présentée ci-après :

	2021 %	2020 %
Taux d'imposition prévu par la loi	39,50	39,50
Gain (perde) réalisé et latent sur les placements	(37,63)	(45,64)
Dividendes canadiens	(1,40)	4,59
Impôt étranger	0,23	(0,61)
Crédits d'impôt	(0,58)	—
Autres	—	2,16
Taux d'imposition effectif	0,12	0,00

Le 15 décembre 2016, le gouvernement canadien a adopté de nouvelles règles fiscales visant à empêcher les investisseurs de passer d'une catégorie à l'autre dans les Catégories de société RBC tout en conservant le report d'impôt. Les nouvelles règles ne s'appliquent pas aux échanges entre les séries d'un même fonds.

7. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA, une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »), est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte, en contrepartie de quoi les fonds lui versent des frais de gestion. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative

de chaque série d'actions des fonds. Les fonds ne paient aucun frais de gestion sur les actions de série O. Les porteurs d'actions de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série d'actions des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux investisseurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais liés au conseil d'administration de la Société, au Comité d'examen indépendant des fonds et aux fiduciaires de la Fiducie catégorie de société (les porteurs des actions ordinaires de la Société), de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt, (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). À partir du 1^{er} janvier 2020, RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du Comité d'examen indépendant. Les fonds continueront d'assumer les autres frais liés au Comité d'examen indépendant. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs d'actions.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement, qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou

les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs d'actions procèdent à des échanges d'actions entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries d'actions des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des actions de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI) est le dépositaire des fonds et détient l'actif de ceux-ci. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs d'actions des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du Comité d'examen indépendant relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions ou de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions ou de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le Comité d'examen indépendant de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.